LISTE DES PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT PAR CHACUN DES FUTURS ÉPOUX AU DÉPÔT DU DOSSIER

Mise à jour validée le 17 juillet 2023

Photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour…).

Extrait de l'acte de naissance avec filiation portant toutes les mentions datée de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier.
Les Français nés à l'étranger doivent s'adresser au Ministère des Affaires Etrangères :
Service Central de l'Etat Civil - 44941 NANTES CEDEX (Ou par internet : diplomatie.gouv.fr)

Attestation sur l'honneur (jointe au dossier) à compléter et signer

Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier aux noms des époux
(bail locatif, quittances de loyer, factures d'électricité, factures de gaz, factures de téléphone à l'exclusion de téléphonie mobile, avis d'imposition ou de non-imposition, avis de taxe d'habitation, attestation de l'employeur)

Attestation délivrée par le notaire si contrat de mariage

Dans certains cas particuliers d'autres pièces pourront être demandées :

Décès du précédent époux :
Copie intégrale de l'acte de décès du précédent époux ou acte de naissance de ce dernier portant la mention du décès

Pour les personnes de nationalité étrangère :
(Photocopie des documents à fournir + traduction établie par un traducteur assermenté) :

- Copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 6 mois à la date de dépôt du dossier (selon les pays avec légalisation ou apostille).
- Certificat de célibat ou de non remariage à demander au Consulat ou à défaut dans le pays,
- Certificat de coutume à demander au Consulat ou à défaut dans le pays,
- Certificat de domicile établi par la mairie de résidence au pays.
- Copie de l'acte de mariage comportant la mention du divorce daté de moins de 6 mois à la date de dépôt du dossier.
- Loi Étrangère et Loi Française : les conditions du mariage (document délivré par le service État-Civil)

MAIRIE DE FILLIÈRE : SERVICE ÉTAT CIVIL - 300 ROUTE DES FLEURIES - 74570 FILLIÈRE
04 50 22 82 32

ACCUEILS DE PROXIMITÉ :
AVIERNOZ : CHEF-LIEU, AVIERNOZ, 74570 FILLIÈRE - 04 50 22 41 92
ÉVIRES : 1 PLACE DE LA MAIRIE, ÉVIRES, 74570 FILLIÈRE - 04 50 62 01 72
LES OLLIÈRES : 1 ROUTE DU PRAZ, LES OLLIÈRES, 74370 FILLIÈRE - 04 50 60 31 59
SAINT-MARTIN-BELLEVUE : 1 ROUTE DES ÉCOLES, SAINT-MARTIN-BELLEVUE, 74370 FILLIÈRE - 04 50 60 32 04

Dossier de mariage

DOSSIER COMPLET À DÉPOSER PAR LES FUTURS ÉPOUX DANS VOTRE ACCUEIL DE PROXIMITÉ OU À DÉFAUT AU SERVICE ÉTAT CIVIL DE LA MAIRIE DE FILLIÈRE

Nous vous remercions de l'attention et du soin que vous voudrez bien apporter à la constitution de votre dossier de mariage.

NOM PRÉNOM(S) : .....

NOM PRÉNOM(S) : .....

.....

CÉLÉBRATION SOUHAITÉE LE ..... **À** ..... **H** .....

À : .....

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DOSSIER COMPLET DÉPOSÉ LE : .....

PROJET SAISI LE : .....

PUBLICATION DU : ..... **AU :** ..... **À** .....

PUBLICATION ENVOYÉE LE : ..... **À :** .....

NON OPPOSITION REÇUE LE : .....

AUDITION FIXÉE LE : ..... **PAR** O **LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ RÉCEPTION**
O **NOTIFICATION**

RÉSERVATION DU SALON DES MARIAGES LE : .....

Fillière

MAIRIE DE FILLIÈRE : SERVICE ÉTAT CIVIL - 300 ROUTE DES FLEURIES - 74570 FILLIÈRE
04 50 22 82 32
ACCUEILS DE PROXIMITÉ : AVIERNOZ, ÉVIRES, LES OLLIÈRES, SAINT-MARTIN-BELLEVUE

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS ÉPOUX

NOMBRE D'ENFANTS EN COMMUN : .....

Il est indispensable que les futurs époux indiquent au Service Etat-Civil, leur(s) enfant(s) commun(s) né(s) avant le mariage. Pensez à rapporter votre livret de famille en mairie 1 semaine avant le mariage.

ADRESSE DU FUTUR DOMICILE CONJUGAL : .....

.....

.....

N° DE TÉLÉPHONE DES FUTURS ÉPOUX : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

____ / ____ / ____ / ____ / ____

ADRESSE MAIL : .....

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉPARATION ET AU DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

Souhaitez-vous être mariés par un élu en particulier ? OUI - NON
Si oui, lequel ? .....

Souhaitez-vous échanger vos alliances en mairie ? OUI - NON

Une cérémonie religieuse est-elle prévue ? OUI - NON

Avez-vous établi un contrat de mariage ? OUI - NON
Si oui, joindre l'attestation délivrée par le Notaire

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'AUDITION DES FUTURS ÉPOUX

La circulaire CIV/0910 du 22 juin 2010, et plus particulièrement l'article 63 du Code Civil, précise qu'une audition doit être fixée aux futurs époux en présence du Maire, d'un adjoint, d'un fonctionnaire municipal ou d'un officier d'état civil spécialement délégué.

Suite au dépôt du dossier complet et à l'audition, la date de la cérémonie sera confirmée.

Les futurs époux seront convoqués obligatoirement, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par notification remise en main propre.

Consignes particulières pendant la cérémonie : .....

.....

.....

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TÉMOINS

Le mariage a lieu en présence de deux témoins minimum ou quatre témoins maximum *(article 75 du Code Civil)*. **Ils doivent être majeurs ou mineurs émancipés.**

1ER TÉMOIN :

NOM : .....

PRÉNOM(S) : .....

PROFESSION : .....

.....

ADRESSE COMPLÈTE : .....

.....

.....

2E TÉMOIN :

NOM : .....

PRÉNOM(S) : .....

PROFESSION : .....

.....

ADRESSE COMPLÈTE : .....

.....

.....

3E TÉMOIN :

NOM : .....

PRÉNOM(S) : .....

PROFESSION : .....

.....

ADRESSE COMPLÈTE : .....

.....

.....

4E TÉMOIN :

NOM : .....

PRÉNOM(S) : .....

PROFESSION : .....

.....

ADRESSE COMPLÈTE : .....

.....

.....

Les renseignements indiqués ci-dessus seront mentionnés sur votre acte de mariage. Ils doivent donc être exacts et complets.

Fournir pour chacun des témoins une copie de leur pièce d'identité.

À ....., le .....

Signatures des futurs époux :